



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis
est disponible dans
impots.gouv.fr via la
barre de recherche

M THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 69 517 608 160
Référence de l'avis : 19 91 4294517 65
Numéro de contrat de prélèvement : P3 91 0125493 36
RUM* : FR46ZZZ005002P391012549336
Numéro de propriétaire : 471 T00743 K

Débiteur(s) légal(aux) :
USUFRUITIER 4101 MCGQ7D
M THOMAS THIBAUT MICHEL F

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019
* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2019**

1 316,00 €

91121

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2019
directement sur **impots.gouv.fr**
ou auprès de votre centre prélèvement service,
la somme à payer sera prélevée le 25/10/2019
sur le compte bancaire indiqué ci-dessous.

VOUS N'AVEZ RIEN À ENVOYER.

Compte à débiter :

Numéro de compte : FR21 2004 1000 0108 5542 5R02 073
Titulaire : M THOMAS THIBAUT M
Établissement teneur du compte : LBP CENTRE DE PARIS
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur **impots.gouv.fr** ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 - Sur le paiement de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PALAISEAU
3 RUE EMILE ZOLA - 91874 PALAISEAU CEDEX
Tél : 01 69 31 83 00
 - Sur le montant de votre impôt :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER CORBEIL - SECTEUR FONCIER 5EME SECTEUR
75B RUE FERAY - 91107 CORBEIL ESSONNES CEDEX
Tél : 01 60 90 51 00

*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Commune : 471 ORSAY

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	25,52 %	%	0,779 %	16,37 %	0,647 %	6,21 %	0,286 %	
	Taux 2019	25,52 %	%	0,742 %	16,37 %	0,632 %	5,46 %	0,304 %	
	Adresse	27 RUE DE LA CURE D AIR							
	Base ①	2589		2589	2589	2589	2589	2589	
	Cotisation	661		19	424	17	141	8	1270
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	646		20	415	17	157	7		
Cotisations 2019	661		19	424	17	141	8	1270	
Variation	+2,32 %	%	-5,00 %	+2,17 %	0 %	-10,19 %	+14,29 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour				5 € 6 €.		Frais de gestion de la fiscalité directe locale			46
						Dégrevement Habitation principale			
						Dégrevement JA État			
Références administratives : 910 51 021 121 471 471 N P						Dégrevement JA Collectivité			1316
						Montant de votre impôt :			

Références administratives : 910 51 021 121 471 471 N P